



Proprietaire veut garder notre caution

Par **miskalie**, le **08/02/2011** à **16:58**

Bonjour,
Voilà nous avons quitter notre ancien logement et l'ancien proprietaire nous demande de payer un facture qui est a son nom qu'on a jamais vu. Et quant on lui demande la facture détaillé il nous donne une qui fais lui même sur pc.
Et du coup il veut garder la caution pour payer l'eau. Sachant que quant on a fait l'état des lieux tout étais usager.
A-t-il le droit de payer une facture d'eau avec notre caution sachant qu'elle n'es pas a notre nom cette facture?
Est ce qu'il a le droit de pas nous montré la vrai facture d'eau?

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **21:23**

L'eau était collective ?

Par **miskalie**, le **08/02/2011** à **21:43**

C'étais un compteur général et on avais des décompteurs chaqu'un.

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **23:09**

Donc exigez simplement du bailleur les décomptes de copropriété s'il y avait une copropriété.
Il est en droit de vous faire payer votre consommation d'eau, mais il doit détailler comment il fait le calcul du prix du m3

Par **miskalie**, le **09/02/2011** à **10:52**

Oui mais c'est détailler a lui qui nous dit qu'il rajoute pas ?il dit a l'année on a consommé 1400euros d'eau. On est que 3.C'est impossible ma belle-mère qui habitais dans la même allé que nous et ils sont 5 paye beaucoup moi chère même pas 600euros l'année.

Par **miskalie**, le **09/02/2011** à **11:53**

Pi en plus rien ne nous dit que cette facture est vraiment la notre. Alors il peut pas nous demander une somme pareil alors que la facture n'est pas a notre nom. rnTout les mois on avait des provisions sur charges(qui en plus change tout le temps de 20euros a parfois 90euros).rnDonc a-t-il vraiment le droit de demander cette somme? rnEt de garder notre caution pour payer une facture?

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **11:55**

L'EDL de sortie mentionne-t-il l'index du compteur d'eau individuel ?rnEt l'EDL d'entrée ?rnLes charges étaient régularisées tous les ans ?